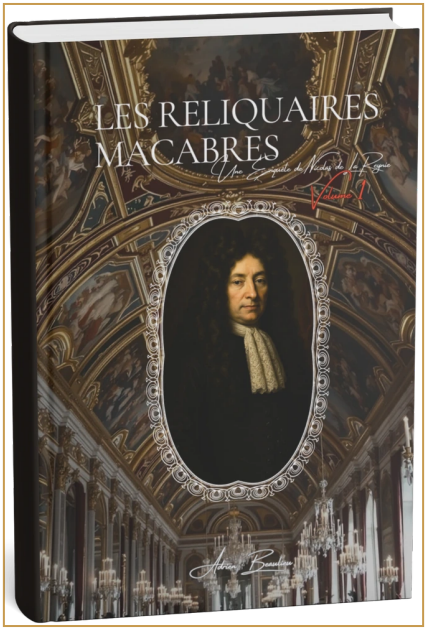
MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Les Archives Secrètes de la Police · Tome I : Les Premiers Défis



Les Reliquaires Macabres

PREMIER CHAPITRE INTÉGRAL OFFERT

ADRIEN L. BEAULIEU

adrienbeaulieu.com · Ex-libris d'extrait gratuit

EXTRAIT DE LECTURE · DE L’ARCHIVE AU FEUILLETON

1. Paris avant l’Édit

Les ténèbres de Paris, en ce printemps incertain de l'an de grâce 1667, n'avaient d'égales, semblait-il, que l'obscurité morale qui régnait dans certains quartiers de la capitale, véritables cloaques où fermentaient toutes les misères et tous les vices. Les rues étroites, labyrinthes tortueux hérités d'un Moyen Âge encore proche, se voyaient privées du moindre éclairage public dès que le soleil, astre royal par excellence, daignait se coucher derrière la ligne confuse des toits inégaux et des cheminées fumantes. Elles devenaient alors le théâtre d'une autre vie, d'un monde parallèle et interlope, où les lois du royaume, faute d'une application rigoureuse et constante, perdaient de leur substance et de leur force dissuasive, laissant le champ libre aux audaces des malandrins et aux terreurs des honnêtes gens. Le règne de Louis XIV, déjà marqué par cette volonté farouche d'ordre, de grandeur et de centralisation qui allait caractériser son long passage sur le trône, n'avait pas encore réussi à étendre sa lumière bienfaisante et organisatrice dans ces recoins sombres où prospéraient, à l'abri des regards, le crime crapuleux, la débauche effrénée et la sédition rampante.

Nicolas de La Reynie, alors encore maître des requêtes au Conseil d'État, traversait d'un pas mesuré et réfléchi la rue Saint-Honoré, artère populeuse et commerçante qui menait du Louvre aux quartiers plus bourgeois de l'ouest. Son regard pénétrant, habitué à déceler la vérité derrière les apparences trompeuses, observait avec une attention soutenue cette capitale qu'il connaissait mieux que

quiconque, peut-être même mieux que ceux qui avaient alors la charge, si mal définie et si partagée, d'en assurer la police et la sécurité. Autour de lui, les marchands, pressés par la tombée rapide du jour, fermaient à grand bruit leurs échoppes, tirant les lourds volets de bois et verrouillant les portes avec une hâte qui témoignait de leur inquiétude grandissante. Les bourgeois aisés, suivis de leurs laquais armés de bâtons ou parfois même d'une épée, regagnaient leurs demeures avant l'heure fatidique où les rues, abandonnées par les gens de bien, devenaient le domaine exclusif des coupe-jarrets, des filous et des filles de mauvaise vie. Quelques rares lanternes, suspendues çà et là aux façades par des particuliers plus riches ou plus soucieux de leur sécurité, projetaient sur le pavé inégal et boueux de faibles halos jaunâtres qui, loin de dissiper l'obscurité, ne faisaient qu'accentuer par contraste la profondeur des ombres où tout danger pouvait se dissimuler. L'air même semblait chargé d'une tension sourde, d'une appréhension diffuse, comme si la ville entière retenait son souffle en attendant les méfaits de la nuit.

Soudain, le pas de La Reynie ralentit. À quelques toises devant lui, un attroupement s'était formé, éclairé par la lueur vacillante de quelques torches. Il reconnut aussitôt les signes d'un délit récent : l'agitation confuse, les chuchotements effrayés, la présence d'archers du guet tentant maladroitement de maintenir l'ordre. Il s'approcha et découvrit la scène affligeante mais hélas trop fréquente : un marchand drapier gisait dans le caniveau central, dépouillé de sa bourse et sans doute aussi des précieuses marchandises qu'il transportait. Son visage ensanglanté portait la marque d'une agression brutale, et ses vêtements déchirés témoignaient de la violence de la lutte. Autour de lui s'affairaient, avec une diligence plus apparente que réelle, deux hommes représentant l'autorité chancelante de la justice parisienne :

le commissaire Jacques Maret, vieillard sec au regard perçant, dont les trente années passées au service du Châtelet avaient buriné le visage mais non émoussé l'intelligence, et un sergent de la garde dont l'uniforme fatigué portait les stigmates d'une longue et sans doute harassante journée de service.

— Monsieur de La Reynie ! s'exclama le commissaire en reconnaissant le visiteur de marque, dont la présence en ces lieux, bien que non officielle, n'était pas inhabituelle. Voilà que le hasard, ou peut-être votre insatiable curiosité pour les misères de notre ville, vous conduit encore vers l'une de ces scènes déplorables dont Paris nous gratifie chaque jour davantage. C'est à croire que les démons de l'enfer ont élu domicile dans nos murs !

La Reynie s'inclina légèrement, geste empreint d'une courtoisie froide qui lui était habituelle. Son visage, dont la gravité naturelle était encore accentuée par une perruque impeccable et poudrée à la dernière mode, ne trahissait aucune émotion particulière. Mais ses yeux, d'un bleu acier saisissant, scrutaient chaque détail de la scène avec une intensité remarquable, enregistrant l'état de la victime, l'attitude des badauds, la disposition des lieux, comme s'il cherchait déjà les indices d'une énigme à résoudre.

— Est-ce le cinquième forfait de cette nature rapporté cette semaine, Commissaire Maret ? demanda-t-il de sa voix posée mais ferme, qui tranchait sur le brouhaha ambiant.

— Le septième, Monsieur le Maître des Requêtes, le septième ! Et nous ne sommes que mercredi, se lamenta le vieux policier en secouant la tête avec découragement. Les voleurs deviennent plus hardis de jour en jour, ou peut-être est-ce nous, pauvres serviteurs du

roi, qui devenons moins efficaces, faute de moyens suffisants et d'une autorité clairement définie. On nous demande de vider l'océan avec une écuelle percée !

Cette dernière remarque, prononcée avec une pointe d'amertume bien compréhensible, n'était malheureusement pas dénuée de fondement. La police de Paris, à cette époque, présentait le spectacle affligeant d'une administration fragmentée, impuissante devant la montée inexorable du crime et de la délinquance. Le prévôt de Paris, dont la charge remontait aux temps anciens, les lieutenants civil et criminel du Châtelet, magistrats respectables mais souvent rivaux, le bureau de ville sous l'autorité du prévôt des marchands, jaloux de ses prérogatives municipales, tous exerçaient une part de l'autorité policière, mais sans coordination, sans unité de commandement, créant ainsi un labyrinthe administratif inextricable où se perdaient l'efficacité et la diligence pourtant si nécessaires au maintien de l'ordre public dans une cité aussi vaste et complexe.

— Savez-vous, poursuivit Maret en se redressant péniblement, que la bande qui a commis ce méfait – car il s'agit bien d'une bande organisée, j'en mettrais ma main au feu – a été aperçue hier soir dans le quartier du Marais, où elle a tenté de détrousser un bourgeois qui rentrait chez lui ? J'en ai aussitôt informé le lieutenant criminel, comme mon devoir me le commande. Mais celui-ci, sous prétexte que les malfaiteurs avaient franchi le pont Marie pour regagner la rive gauche, m'a renvoyé au prévôt des marchands, arguant que l'affaire relevait de sa juridiction ! Pendant que ces messieurs se querellent sur des questions de compétence aussi subtiles que vaines, les coupables courent toujours, prêts à frapper de nouveau !

La Reynie hocha imperceptiblement la tête, sans manifester de surprise. Cette situation, absurde et préjudiciable au bien public, n'était que trop familière. Les conférences secrètes auxquelles il participait régulièrement chez le chancelier Séguier, en compagnie d'autres magistrats éclairés, traitaient précisément de cette question lancinante de la réforme de la police. Le roi lui-même, informé des désordres croissants qui agitaient sa capitale, s'était montré fort préoccupé par l'état déplorable de la sécurité publique, et les discussions allaient bon train sur les mesures radicales à prendre pour y remédier enfin. La création d'une autorité unique, dotée de pouvoirs étendus et relevant directement du souverain, semblait la seule solution viable, mais elle se heurtait aux résistances des corps constitués et aux privilèges ancestraux.

— Qu'on transporte ce malheureux chez le chirurgien Laforêt, dont l'échoppe n'est pas loin, ordonna La Reynie d'un ton qui ne souffrait pas de réplique, en désignant la victime qui commençait à gémir faiblement. Je me porte personnellement garant des frais occasionnés par ses soins. Il ne faut pas qu'à la violence du crime s'ajoute l'indifférence de ceux qui devraient porter secours.

Le sergent de la garde, impressionné par l'autorité naturelle qui émanait de ce magistrat sans titre officiel dans la police, acquiesça avec un respect non feint et s'empressa d'exécuter l'ordre, organisant le transport du blessé avec une célérité inaccoutumée. Beaucoup, à Paris, pressentaient déjà que cet homme intègre et déterminé jouerait un rôle majeur dans les changements qui s'annonçaient.

Comme la nuit s'épaississait davantage, rendant les ombres plus profondes et plus inquiétantes, des torches apparurent à l'extrémité de la rue. Une femme d'une élégance certaine, mais dont la démarche

assurée tranchait avec la fragilité apparente de son sexe, s'avançait d'un pas décidé, accompagnée de deux laquais robustes portant haut ces flambeaux protecteurs. Son visage, encadré par de lourdes boucles brunes échappées d'une coiffure sévère, exprimait une détermination peu commune chez les femmes de son état. Elle s'arrêta net à la vue du petit groupe rassemblé et des traces de sang qui maculaient encore le pavé, témoignant du drame récent.

— Encore un crime, Monsieur de La Reynie ? demanda-t-elle sans préambule inutile, son regard intelligent évaluant rapidement la situation avec une perspicacité remarquable. Paris devient décidément un coupe-gorge sitôt la nuit tombée !

— Madame Mercier, la salua La Reynie avec une courtoisie mesurée, reconnaissant en elle la veuve du riche marchand de soieries dont la duchesse de Montpensier lui avait récemment parlé. Oui, hélas, et j'ai bien peur que ce ne soit pas le dernier de la soirée, si nous n'y mettons promptement ordre. Permettez-moi de vous faire escorter jusqu'à votre demeure par mes propres gens. Ces rues ne sont guère sûres, même pour une femme de votre courage et de votre résolution.

Isabelle Mercier, qui avait repris avec une habileté et une énergie rares le commerce florissant de son défunt époux, ruiné, disait-on, par les intrigues de certains grands seigneurs, était devenue une figure respectée dans le monde des affaires parisien. Contrairement à nombre de ses contemporaines, qui se cantonnaient prudemment dans leurs hôtels particuliers dès le crépuscule, elle n'hésitait pas à parcourir la ville pour ses affaires, même aux heures les plus indues. Cependant, la prudence, vertu cardinale dans cette cité périlleuse, lui commandait de ne jamais sortir sans une escorte suffisante, comme ces deux laquais à l'air rébarbatif, armés de solides gourdins, qui

l'accompagnaient partout. Sa réputation de femme forte, ayant su pardonner aux nobles responsables de sa déchéance passée tout en rebâtissant sa fortune, lui conférait une aura particulière, une sorte de légende discrète qui circulait dans les salons et les antichambres de la capitale.

— Je vous remercie de votre sollicitude, monsieur, répondit-elle avec un léger sourire, mais mes hommes suffisent amplement à ma protection. Je venais justement vous chercher, ou plutôt espérais vous rencontrer, pour vous entretenir d'une affaire qui, je crois, pourrait intéresser Monsieur le Chancelier et éclairer vos propres travaux. Mes fournisseurs de Lyon, dont la fiabilité n'est plus à prouver, m'informent que des convois de marchandises précieuses ont été récemment détournés sur la route de Paris. Et selon toute vraisemblance, ces étoffes volées alimentent maintenant un réseau de contrebande fort actif dans la capitale même, au nez et à la barbe des autorités !

La Reynie la considéra avec une attention renouvelée. Il savait, par les informations discrètes qu'il avait recueillies, que le commerce qu'elle dirigeait l'amenait à entretenir un vaste réseau de correspondants et d'agents à travers tout le royaume, et même au-delà. Mais cette précision sur la contrebande et ses liens supposés avec Paris était notable, et venait corroborer certains soupçons qu'il nourrissait déjà. De plus, il se souvenait de ce que la duchesse lui avait dit : cette femme avait osé témoigner, des années plus tôt, dans l'affaire complexe qui avait mené à la ruine de son mari – une affaire où l'ombre du marquis de Saint-André planait déjà. Sa quête de justice personnelle, autant sans doute que son sens civique, pouvait expliquer sa démarche audacieuse.

— Accepteriez-vous, madame, de m'en dire davantage demain matin, à mon cabinet ? Je crains fort que la rue, à cette heure avancée, ne soit guère le lieu approprié pour de telles confidences, qui pourraient attirer sur vous une attention malveillante.

Isabelle inclina élégamment la tête en signe d'assentiment, comprenant la prudence du magistrat. Puis, après un dernier regard vers la scène du crime, elle reprit sa route, ses laquais éclairant son chemin de leurs torches dansantes, créant une petite bulle de lumière mouvante dans l'obscurité grandissante. La Reynie la suivit des yeux un instant, admirant malgré lui cette femme qui naviguait avec tant d'adresse et de résolution dans un monde si manifestement dominé par les hommes et leurs intrigues.

Le commissaire Maret, qui avait observé cet échange en silence, se permit alors une remarque à voix basse, teintée d'une nuance de suspicion :

— Cette dame Mercier est bien informée pour une simple marchande, ne trouvez-vous pas, Monsieur ? Et bien hardie de venir ainsi vous aborder en pleine rue, après un tel incident.

— Les commerçants honnêtes, mon cher Maret, sont souvent nos meilleurs alliés contre le désordre et la corruption, répondit La Reynie d'un ton neutre. Ils ont tout à perdre dans l'anarchie et tout à gagner dans le rétablissement de la loi. Ne jugeons pas trop vite les motivations d'autrui.

Tandis que des porteurs improvisés emmenaient enfin le blessé vers la boutique du chirurgien Laforêt, La Reynie reprit sa route, cette fois en direction de l'hôtel du chancelier Séguier, où une réunion importante, consacrée à la finalisation de l'édit de police, l'attendait.

Les ombres s'allongeaient démesurément autour de lui, semblant matérialiser les défis immenses qui attendaient celui qui oserait entreprendre la tâche herculéenne de réformer la police parisienne et de la soumettre enfin à une autorité unique et efficace.

L'hôtel du chancelier Séguier, situé non loin du Louvre, était un édifice imposant mais d'une sobriété toute parlementaire. Ce soir-là, le vieil homme d'État, fidèle serviteur de deux rois et mémoire vivante du royaume, recevait dans son grand cabinet de travail un petit cercle d'hommes choisis pour leur intelligence, leur expérience et, surtout, leur discrétion absolue. Outre La Reynie, dont la présence était devenue indispensable à ces délibérations, s'y trouvaient quelques maîtres des requêtes et conseillers d'État dont la compétence en matière d'administration publique était reconnue et appréciée par Colbert lui-même. Le sujet qui les occupait, ce soir-là comme lors des précédentes séances tenues dans le plus grand secret, était la refonte complète, audacieuse et potentiellement explosive du système de police de la capitale.

— Messieurs, déclara le chancelier de sa voix grave, qui avait conservé toute sa force et sa clarté malgré son âge avancé, Sa Majesté m'a chargé expressément de vous transmettre ses félicitations les plus vives pour l'avancement de nos travaux. L'édit que nous préparons, et dont vous tenez ici la dernière version amendée, est d'une importance capitale, non seulement pour l'avenir de Paris, mais pour celui du royaume tout entier. Car l'ordre dans la capitale est le reflet de l'ordre dans l'État.

Un silence respectueux, presque religieux, accueillit ces paroles solennelles. Chacun des hommes présents mesurait le privilège insigne qui lui était accordé de participer à cette œuvre réformatrice

majeure, voulue par le roi lui-même, mais aussi les risques politiques qu'elle comportait.

— Monsieur de La Reynie, poursuivit Séguier en se tournant vers lui avec une bienveillance marquée, vous avez, je crois, quelques observations dernières à nous communiquer, suite aux investigations discrètes que vous avez menées dans divers quartiers de la ville ces derniers jours ? Vos lumières nous sont précieuses pour ajuster les derniers détails de ce grand ouvrage législatif.

La Reynie se leva et, s'appuyant légèrement sur la table couverte de cartes et de documents, exposa d'une voix claire et précise le fruit de ses réflexions et de ses observations récentes :

— Monsieur le Chancelier, Messieurs, j'ai pu constater, une fois de plus hélas, que le mal principal dont souffre notre police n'est pas tant l'incompétence ou le manque de zèle de ceux qui la servent – car il se trouve parmi eux des hommes de grand mérite, tel le commissaire Maret –, que la confusion inextricable des pouvoirs et l'incertitude perpétuelle des juridictions. Un incident tragique survenu ce soir même dans la rue Saint-Honoré en est l'illustration la plus affligeante : tandis qu'un honnête marchand gisait ensanglanté sur le pavé, victime d'une bande de voleurs organisés, les autorités compétentes se disputaient encore pour savoir qui, du lieutenant criminel ou du prévôt des marchands, devait diligenter l'enquête et poursuivre les agresseurs !

Il fit une courte pause, laissant ses paroles produire leur effet sur l'assemblée, puis continua sur un ton plus ferme :

— Dans ces conditions, Messieurs, la création d'une magistrature unique, responsable directement devant le roi et investie de pouvoirs

clairs, étendus et incontestés sur l'ensemble de la capitale, me paraît être la seule et unique solution pour rétablir durablement l'ordre et la sécurité dans Paris. Les édits antérieurs, notamment celui de 1572 qui instituait un bureau de police mixte, ou les lettres patentes de 1577 qui confiaient la charge aux notables de quartier, bien que sages dans leur conception initiale et respectueux des libertés locales, n'ont pu, l'expérience le prouve, résoudre ce problème fondamental de l'unité de commandement et de l'efficacité de l'action. Il est temps d'oser une réforme plus radicale, plus conforme à la majesté et à la puissance de notre souverain.

Le marquis de Saint-André, présent à cette réunion en tant que représentant des intérêts de la vieille noblesse parisienne et défenseur acharné des traditions municipales, ne put contenir plus longtemps son irritation et son désaccord profond :

— Monsieur de La Reynie, interrompit-il d'une voix où perçait mal l'impatience sous le vernis de la courtoisie, ne craignez-vous point, en préconisant une telle concentration de pouvoirs entre les mains d'un seul homme, si intègre soit-il, de créer un instrument redoutable de tyrannie, un œil inquisiteur qui pénétrera jusque dans le secret des familles ? Les libertés municipales de Paris, acquises au prix de siècles d'histoire et de luttes, méritent d'être préservées avec le plus grand soin. Le bureau de ville, le prévôt des marchands, les échevins, les bourgeois élus dans les quartiers assurent une représentation légitime des intérêts de la cité que votre magistrat unique, nommé et révocable par le seul bon plaisir du roi, ne saurait garantir. Vous ouvrez la porte à l'arbitraire !

La remarque, bien que formulée avec les égards dus au rang et à la fonction, cachait mal l'inquiétude profonde des corps privilégiés et des

juridictions anciennes face aux réformes centralisatrices envisagées par le pouvoir royal. La Reynie, qui s'attendait à ce genre d'objections et y avait mûrement réfléchi, répondit avec une patience mesurée, mais sans rien céder sur le fond :

— Je comprends parfaitement vos préoccupations, Monsieur le Marquis, et je respecte votre attachement aux traditions de cette ville. Cependant, permettez-moi de vous faire humblement remarquer que le désordre actuel, cette anarchie de fait qui règne dans nos rues dès la nuit tombée, profite surtout aux malfaiteurs de toute espèce et nuit considérablement aux honnêtes gens de toutes conditions, nobles, bourgeois ou artisans. La sûreté des personnes et des biens, la tranquillité publique, ne sont-elles pas les premières et les plus fondamentales des libertés ? Car sans elles, toutes les autres – liberté de commercer, liberté de circuler, liberté de jouir de ses biens – deviennent parfaitement illusoires et vaines. L'ordre public, Monsieur, n'est pas l'ennemi de la liberté, il en est la condition nécessaire.

Le chancelier Séguier, en habile médiateur, intervint alors pour apaiser les esprits et recentrer le débat sur les aspects pratiques de la réforme :

— Messieurs, notre tâche n'est pas de nous perdre en querelles théoriques sur les mérites comparés de l'autorité et de la liberté, mais bien de trouver le juste équilibre, la voie médiane entre l'autorité indispensable au maintien de l'ordre et les garanties légitimes dues aux citoyens contre l'arbitraire. L'édit que nous préparons devra préciser avec la plus grande clarté les attributions exactes de ce nouveau lieutenant général de police, mais aussi les limites précises de son pouvoir. N'oublions pas que le Parlement conservera sa haute

juridiction sur lui, comme sur tous les autres officiers du Châtelet, et pourra toujours le rappeler à ses devoirs s'il venait à outrepasser ses fonctions.

— Fin des premières pages offertes (Chapitre I complet à retrouver dans l'édition intégrale) —

MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Poursuivre l’enquête avec Adrien L. Beaulieu

Retrouvez la fiche complète de « Les Reliquaires Macabres » pour réserver l’édition complète dès son ouverture, ou plongez dès ce soir dans notre trilogie historique disponible immédiatement.

Ouvrir la fiche officielle de « Les Reliquaires Macabres » →

Lire dès ce soir : Trilogie Treize à Table Tomes I–III (24,90 €) →

https://adrienbeaulieu.com/books/archives-secretes-vol1